



Conseil économique et social

Distr. générale
30 août 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par chemin de fer

Soixante-dixième session

Genève, 22-24 novembre 2016

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la soixante-dixième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 22 novembre 2016, à 10 heures^{1,2}

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Atelier sur le thème « Trafic ferroviaire international de voyageurs sur l'axe Est-Ouest ».
3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer.
4. Sûreté des chemins de fer.
5. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie.

¹ Dans un souci d'économie, il est demandé aux représentants de venir avec leur exemplaire de l'ensemble des documents pertinents. Aucun document ne sera disponible en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/sc2/sc2.html) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=65UNLJ>. À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, installée au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat de la CEE, soit par téléphone (poste 74030) soit par courrier électronique (sc.2@unece.org). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, voir le site www.unece.org/meetings/practical.htm.



6. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER).
7. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé.
8. Plan directeur pour les trains à grande vitesse.
9. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie.
10. Nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages dans le transport ferroviaire.
11. Systèmes de transport intelligents et autres applications technologiques pour le transport ferroviaire.
12. Productivité dans le transport ferroviaire.
13. Changements climatiques et transport ferroviaire :
 - a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux ;
 - b) Atténuation des effets des changements climatiques : présentation de l'outil ForFITS de la CEE ;
 - c) Gaz d'échappement des moteurs diesel.
14. Réforme des chemins de fer.
15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne :
 - a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire ;
 - b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires.
16. Rail Review.
17. Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau.
18. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires.
19. Activités de la Commission européenne touchant le transport ferroviaire.
20. Activités des organisations internationales s'occupant du transport ferroviaire.
21. Questions diverses.
22. Dates et lieu de la prochaine session.
23. Adoption des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point à examiner est l'adoption de l'ordre du jour.

Documentation : ECE/TRANS/SC.2/225.

2. Atelier sur le thème « Trafic ferroviaire international de voyageurs sur l'axe Est-Ouest »

À sa dernière session (ECE/TRANS/254, par. 97), le Comité des transports intérieurs (CTI) a prié le SC.2 de tenir, en adoptant une vision globale, une conférence de haut niveau sur la situation actuelle du trafic ferroviaire international de voyageurs, sur l'axe Est-Ouest.

Le chemin de fer contribue à faciliter l'instauration d'une croissance économique durable en reliant les personnes et les communautés et en permettant de transporter les gens et les biens. Il présente des avantages comparé au transport par la route de marchandises pondéreuses telles que le charbon et les agrégats. Le transport ferroviaire soutient facilement la comparaison avec les transports routier et aérien pour ce qui est de l'acheminement rapide de voyageurs sur de longues distances et il est compétitif par rapport au transport routier pour ce qui est de la distribution de biens dans le secteur du transport intermodal.

L'augmentation de la demande est alimentée en partie par les investissements très importants que les États ont réalisés dans les infrastructures et les services et par les efforts que le secteur ferroviaire met en œuvre pour s'améliorer. En même temps, le renforcement de la demande met les capacités du réseau à l'épreuve.

L'atelier portera sur les principales difficultés que le trafic ferroviaire international de voyageurs doit surmonter sur l'axe Est-Ouest. Parmi les problèmes que le transport ferroviaire de voyageurs rencontre aujourd'hui on peut citer la sûreté, les liaisons manquantes, les niveaux de service, les prix des billets, le manque de coopération entre les chemins de fer en cas de trajets longs (un seul billet et un seul horaire), les formalités de visa et le temps d'attente aux frontières, l'interopérabilité et l'intégration technologique, ainsi que l'existence de différents régimes juridiques.

Le programme de l'atelier est disponible sur le site Web du Groupe de travail (document n° 1).

Après les débats, le Groupe de travail souhaitera peut-être tirer des conclusions et formuler des recommandations sur la façon d'intensifier le trafic ferroviaire de voyageurs sur l'axe Est-Ouest et réfléchir aux activités concrètes de suivi que le SC.2 pourrait mener au niveau paneuropéen, et, le cas échéant, prier le secrétariat de communiquer ces conclusions et recommandations pour adoption sous la forme d'une résolution à la prochaine session du CTI.

Documentation : Document n° 1.

3. Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer

État de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer et propositions d'amendements adoptées

Le Groupe de travail sera informé par le secrétariat des activités menées par celui-ci pour accroître le nombre de Parties contractantes à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC).

On trouvera sur le site Web du Groupe de travail des informations détaillées sur l'Accord AGC, notamment le texte actualisé et consolidé de l'Accord (ECE/TRANS/63/

Rev.1), un plan du réseau AGC, un inventaire de ce qui a été fait en application des normes énoncées dans l'AGC, ainsi que les notifications depositaires pertinentes³.

De plus amples informations seront communiquées à la session.

4. Sûreté des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa session précédente, il avait adopté la proposition faite par le secrétariat, comme suite aux conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'atelier organisé pendant sa soixante-septième session (23-25 octobre 2013), d'aménager sur Internet un espace consacré à la sûreté des chemins de fer. Il s'agira d'une plate-forme avancée qui servira d'observatoire des questions relatives à la sûreté des chemins de fer et sur laquelle les parties prenantes auront la possibilité :

- a) De diffuser des savoirs et des bonnes pratiques dans les domaines pertinents ;
- b) D'échanger des informations sur les projets et sur d'autres initiatives/propositions ;
- c) De rechercher une collaboration pour des projets, des travaux, des études ou des recherches spécifiques en matière de sûreté des chemins de fer décidés lors de sessions du SC.2 ou à d'autres occasions, et de se concentrer sur la formulation de définitions.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le projet pilote de plateforme en ligne sur, par exemple, la sûreté des chemins de fer mis au point par le secrétariat et fournir des conseils sur les mesures à prendre pour en établir la version définitive.

5. Transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie

Conformément à la décision prise à sa soixante-neuvième session, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits nouveaux concernant les corridors de transport ferroviaire entre l'Europe et l'Asie et les examiner, et examiner aussi sa participation à la mise au point du projet de liaisons entre l'Europe et l'Asie (EATL), notamment les résultats des réunions du Groupe d'experts du projet EATL qui ont eu lieu en 2016.

6. Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)

Le Groupe de travail sera informé par le gestionnaire du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) des activités entreprises en 2016 mais aussi des résultats concrets obtenus et des plans prévus pour les années ultérieures, y compris la révision du plan de travail, les efforts en vue d'accroître le nombre de pays participants et l'élaboration d'un plan directeur pour les trains à grande vitesse, en coopération avec le Groupe de travail.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être passer en revue les résultats obtenus et examiner les moyens de continuer à soutenir le projet TER et d'y contribuer.

Documentation : ECE/TRANS/SC.2/2016/1.

³ www.unece.org/trans/main/sc2/sc2_AGC_text.html.

7. Financement des infrastructures ferroviaires et partenariats public-privé

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa précédente session, un exposé avait été présenté sur le centre d'excellence de la CEE pour les partenariats public-privé en matière ferroviaire ainsi que sur :

- a) La complémentarité entre ce centre d'excellence et le Groupe de travail ; et
- b) La possibilité d'inclure sur le site Web du Groupe de travail un outil d'évaluation en ligne du financement des projets d'infrastructure ferroviaire dans le cadre de partenariats public-privé. Le Groupe de travail avait prié le secrétariat d'établir un document officiel traitant des questions énoncées ci-dessus pour examen à sa prochaine session.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des faits nouveaux concernant cette question.

8. Plan directeur pour les trains à grande vitesse

Le Groupe de travail voudra peut-être rappeler qu'à sa précédente session, il avait approuvé la méthode révisée mise au point concernant l'élaboration d'un plan directeur pour les trains à grande vitesse, que le secrétariat et le gestionnaire du projet TER avaient présentée. Il avait aussi demandé au secrétariat et au gestionnaire du projet TER de l'informer de tout fait nouveau concernant cette question à sa prochaine session.

Le Groupe de travail voudra peut-être prendre note des informations fournies par le secrétariat et le gestionnaire du projet TER concernant l'élaboration d'un plan directeur des réseaux ferroviaires à grande vitesse dans les pays de la CEE et les pays participant au projet TER.

9. Vers une uniformisation du droit ferroviaire dans la région paneuropéenne et le long des corridors de transport Europe-Asie

Le Groupe de travail pourra rappeler qu'à sa dernière session, il a pris note et approuvé le projet modifié de résolution du CTI sur le régime juridique ferroviaire unique (document n° 9 (2015)) et prié le secrétariat de le transmettre au CTI pour examen et adoption. En outre, il a demandé au secrétariat d'établir le mandat du Groupe d'experts sur la base des tâches énoncées dans la résolution du CTI et de le soumettre à cet organe pour approbation. Le Groupe d'experts devrait mener à bien ses tâches en l'espace d'une année et faire rapport à la soixante-dixième session du SC.2 en 2016.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé de l'adoption de la résolution du CTI et du mandat du Groupe d'experts par le CTI et le Comité exécutif, ainsi que des travaux menés par le groupe en 2016.

Documentation : ECE/TRANS/2016/18 et ECE/TRANS/2016/17.

10. Nouvelle convention relative à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages dans le transport ferroviaire

À sa soixante-dix-huitième session, tenue en février 2016, le CTI s'est félicité de l'avancement des travaux du groupe informel d'experts sur la nouvelle convention relative

à la facilitation du franchissement des frontières pour les voyageurs et les bagages transportés par chemin de fer et a remercié le groupe de ses travaux. Le Comité a invité le WP.30 et le SC.2 à organiser en 2016 une réunion spéciale avec les acteurs intéressés du CTI et les parties prenantes concernées afin d'achever le projet de convention et d'envisager à terme l'élaboration d'un recueil de bonnes pratiques (selon les mêmes modalités que lors de l'élaboration de l'annexe 9 à la Convention sur l'harmonisation) en vue de son adoption par le Comité et de son ouverture à la signature par les pays intéressés, puis de rendre compte des progrès accomplis au CTI à sa session de 2017.

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des travaux menés par le groupe informel d'experts à sa dernière session, tenue les 26 et 27 juillet 2016, pendant laquelle celui-ci a passé en revue toutes les observations formulées et établi en parallèle une version révisée. Le secrétariat a établi le document ECE/TRANS/SC.2/2016/2, qui contient dans son annexe le rapport sur la session du groupe informel d'experts élaboré par l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD). Le groupe ayant analysé pendant cette session toutes les observations qui avaient été formulées par différentes parties prenantes, le rapport fait, de l'avis du secrétariat, apparaître le stade atteint dans l'élaboration du projet de convention.

Documentation : ECE/TRANS/SC.2/2016/2.

11. Systèmes de transport intelligents et autres applications technologiques pour le transport ferroviaire

Conformément au plan d'action pour la promotion des systèmes de transport intelligents (STI) qui comprend 20 mesures à l'échelle mondiale pour la période 2012-2020 (Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility, publication de la CEE, 2012), le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé et débattre de la façon dont les technologies modernes d'information et de communication peuvent aider à rendre le transport ferroviaire attrayant et à instaurer une certaine continuité entre les différents modes de transport. Il pourra aussi aborder la question du rôle et des responsabilités des diverses parties prenantes en mettant l'accent sur le rôle des pouvoirs publics et des organismes de réglementation pour ce qui est d'établir le cadre général qui permettra à toutes les parties intervenant dans les chaînes de transport ferroviaire et intermodal d'avoir accès aux informations sans discrimination.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les activités portant sur la surveillance des STI et d'autres faits nouveaux concernant les applications technologiques dans le transport ferroviaire, et constituer une plate-forme pour l'échange d'informations et de bonnes pratiques.

Documentation : Publication de la CEE « Intelligent Transport Systems (ITS) for sustainable mobility » (2012).

12. Productivité dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa dernière session, il avait pris note des informations communiquées par le secrétariat au sujet des indicateurs de productivité dans le transport ferroviaire révisés et affinés à la lumière des observations formulées par les États, et approuvé les révisions.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les résultats de l'analyse des indicateurs de productivité ferroviaire fournis par les entreprises ferroviaires (document n° 2).

Documentation : Document n° 2.

13. Changements climatiques et transport ferroviaire

a) Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux

Le secrétariat informera le Groupe de travail de la poursuite des activités du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux, notamment des activités à mener concernant les transports ferroviaires.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des faits nouveaux relatifs aux questions d'adaptation et aux chemins de fer.

Documentation : Publication de la CEE, ECE/TRANS/WP.5/GE.3/22.

b) Atténuation des effets des changements climatiques : présentation de l'outil ForFITS de la CEE

Le Groupe de travail sera informé de l'évolution en 2016 du projet relatif aux futurs systèmes de transport intérieur (projet ForFITS). Ce projet a pour but de mettre au point et d'utiliser un instrument de surveillance et d'évaluation des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans le secteur des transports intérieurs, instrument qui permettra d'infléchir les politiques des transports, afin de faciliter l'atténuation des effets des changements climatiques. Le Groupe de travail souhaitera peut-être étudier et envisager la mise en œuvre de l'outil ForFITS dans les transports, terminaux et gares ferroviaires.

c) Gaz d'échappement des moteurs diesel

Le secrétariat informera le Groupe de travail de la poursuite de ses activités sur les moteurs diesel et de l'actualisation du document de réflexion correspondant qu'il a établi.

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner ce document et fournir des conseils sur la façon dont il pourrait être actualisé en prenant en compte des questions intéressant les transports ferroviaires. Le Groupe de travail souhaitera sans doute également avoir des informations sur les progrès technologiques concernant les locomotives et sur les émissions qu'elles produisent.

Documentation : Publication de la CEE.

14. Réforme des chemins de fer

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa dernière session, il avait considéré que la réforme des chemins de fer était un élément important du développement des transports ferroviaires et avait étudié les exposés présentés par les experts. Il souhaitera peut-être prendre en considération les exposés que feront les experts au sujet de la réforme des chemins de fer.

15. Facilitation du transport ferroviaire international dans la région paneuropéenne

a) Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute rappeler qu'à sa précédente session, il a pris note des informations communiquées par le secrétariat et a approuvé le plan d'action présentant les mécanismes envisageables pour la mise en œuvre des dispositions de la

nouvelle annexe 9 à la « Convention sur l'harmonisation » visant à faciliter le passage des frontières dans le transport ferroviaire dans la région paneuropéenne.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des éléments nouveaux à ce sujet.

b) Harmonisation des spécifications techniques des différents systèmes ferroviaires

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé par l'OSJD des progrès réalisés pour améliorer l'interopérabilité technique entre les deux systèmes d'écartement des voies (1 435 mm pour l'écartement normal et 1 520 mm pour l'écartement large) ainsi que des résultats des travaux du Groupe de travail OSJD/ERA sur l'interopérabilité.

16. Rail Review

Le Groupe de travail souhaitera peut-être rappeler qu'à sa soixante-septième session, il a approuvé le projet de questionnaire pour la publication Rail Review qui devait être envoyé aux pays et aux autorités ferroviaires afin de recueillir des données appropriées.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé de tout fait nouveau concernant cette question.

17. Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau

Le Groupe de travail souhaitera peut-être que le secrétariat l'informe des résultats des réunions du Groupe d'experts du renforcement de la sécurité aux passages à niveau qui se sont tenues les 21 et 22 mars 2016 (ECE/TRANS/WP.1/GE.1/17) et les 1^{er} et 2 juin 2016 (ECE/TRANS/WP.1/GE.1/19).

Documentation : ECE/TRANS/WP.1/GE.1/17 et ECE/TRANS/WP.1/GE.1/19.

18. Activités du Comité des transports intérieurs de la CEE et de ses organes subsidiaires

Le Groupe de travail sera informé des principales décisions prises à la soixante-dix-huitième session du Comité des transports intérieurs (23-26 février 2016) sur les questions susceptibles de l'intéresser (ECE/TRANS/254).

Documentation : ECE/TRANS/254.

19. Activités de la Commission européenne touchant le transport ferroviaire

Conformément à l'usage, le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des récentes activités et des travaux futurs de la Commission européenne (DG Mobilité et transports) concernant le transport ferroviaire.

Documentation : Document n° 3.

20. Activités des organisations internationales s'occupant du transport ferroviaire

Le Groupe de travail souhaitera sans doute être informé des récentes activités et des travaux futurs projetés des organisations internationales et des autres parties prenantes qui travaillent dans le domaine du transport ferroviaire.

21. Questions diverses

À la date d'établissement du présent document, aucune proposition relevant de ce point n'avait été reçue.

22. Dates et lieu de la prochaine session

La prochaine session du Groupe de travail devrait en principe se tenir du 27 au 29 novembre 2017 à Genève.

23. Adoption des décisions

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail (ECE/TRANS/SC.2/190, par. 6) et selon l'usage, le Président fera une brève synthèse des décisions prises à la fin de la session. Après la session, le secrétariat de la CEE, en coopération avec le Président et le Vice-Président, établira un rapport sur les résultats de la session, pour communication au CTI.

III. Calendrier provisoire

Mardi 22 novembre	10 h 00-13 h 00	Points 1 et 3 à 6
	15 h 00-18 h 00	Points 7 à 11
Mercredi 23 novembre	10 h 00-13 h 00	Point 2 (atelier)
	15 h 00-18 h 00	Point 2 (atelier)
Jeudi 24 novembre	9 h 30-12 h 30	Points 12 à 15
	14 h 30-17 h 30	Points 16 à 23